

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/033

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE
BELLEGARDE POUSSIEU
CHANAS
CLONAS SUR VAREZE
LE PEAGE DE ROUSSILLON

PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE
SONNAY
VERNIOZ

Mr DOLPHIN Jean-Michel
Mr SEGUI Jean Michel
Mme CLARET Nelly
Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
Mme GRANGEOT Christelle
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
Mr VIALLATTE Régis
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON
Thierry -
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr
ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr
BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT
Bernard
Mr TEIL Laurent
Mr CHAMBON Denis
Mr MONTEYREMARDE Axel
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr
CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE
Claude – Mme CHOUCANE Aida
Mr CROS Michel
Mr MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel -
Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr
PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Culture : proposition de partenariat EBER CC/TEC autour du Salaise Blues festival

L'Établissement Public de Coopération Culturel Travail et Culture, en collaboration avec la mairie de Salaise Sur Sanne, organise la 36^{ème} édition du Salaise Blues festival qui se déroulera du 15 mars au 6 avril 2024.

Le Salaise Blues Festival est l'occasion de plusieurs rendez-vous et rencontres avec les publics. De plus, cette année, le Salaise Blues Festival a été sollicité par le réseau national France Blues pour organiser la 10^{ème} édition du Challenge Blues France. Celui-ci se déroulera le jeudi 4 avril au Foyer Laurent Bouvier, en ouverture du Festival.

Fort du partenariat entre EBER CC et l'EPCC Travail et Culture, une collaboration est proposée autour du Salaise Blues Festival : les équipes du 6/4, conservatoire musique et danse d'EBER CC, seront associées à cet événement local, occasion privilégiée de faire vivre aux élèves une expérience de la scène aux côtés de musiciens professionnels.

Le partenariat est pensé en plusieurs temps et se déclinera ainsi :

1 / Participation de la classe orchestre de l'école Joliot Curie, Salaise Sur Sanne pour l'ouverture du spectacle Jeune Public du festival le mercredi 3 avril à 14h au Foyer Laurent Bouvier.

2 / Collaboration du conservatoire 6/4 et de TEC pour l'organisation d'un Blues & bar le vendredi 22 mars à la salle de spectacle du conservatoire sur le site de St Clair du Rhône, avec la venue de la formation White Feet.

La première partie de cette soirée sera assurée par la classe des musiques actuelles du conservatoire. A partir de cette proposition de double plateau, le conservatoire 6/4 et Travail et Culture proposent d'organiser une master class avec Nasser Ben Dadou (musicien de White Feet) les mercredi 20 et Jeudi 21 mars en soirée pour la préparation du concert du 22/03.

Travail et culture prend en charge le cachet artistique du groupe White Feet ainsi que les droits d'auteurs de la soirée du vendredi 22 mars.

Travail et culture prend en charge les transports, hébergements, restaurations des musiciens du groupe (2 personnes) pour la durée de leur présence sur le territoire.

Travail et culture prend en charge la partie technique (sonorisation) de la soirée du 22 mars.

Il est convenu avec le conservatoire 6/4 que l'EPCC Travail et Culture prendra en charge la mise en place de la sonorisation des masters class le mercredi 20 et jeudi 21 mars et que le conservatoire 6/4 en assurera le coût soit 441,60 € TTC qui seront facturés par TEC à l'issue de la manifestation.

Le conservatoire 6/4 prendra en charge la rémunération de l'artiste Nasser Ben Dadou pour la master class soit un montant TTC de 443,10€ pour 7 heures dont 2 heures de préparation en amont.

Travail et culture, en collaboration avec les services du conservatoire, prend en charge l'accueil et la gestion des publics et à ce titre mettra à disposition sa billetterie ainsi qu'un personnel dédié.

3 / Invitation des élèves de la classe à la soirée du Challenge France Blues le jeudi 4 avril.

4 / Mise en commun des réseaux de diffusion et de communication pour permettre le croisement des différents publics habitués du Salaise Blues d'une part, et des auditions du 6/4 d'autre part.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant l'organisation de la 36^{ème} édition du Salaise Blues festival,
Considérant les faits ci-dessus exposés,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir avec EPCC Travail et Culture pour permettre de déterminer les conditions de participation du Conservatoire 6/4 d'EBER au Salaise Blues festival,

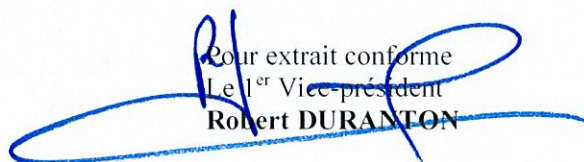
VALIDE les conditions de financement telles que décrites dans la convention, soit pour un total de participation d'EBER à hauteur de 884,70 €,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le 1^{er} Vice-président
Robert DURANTON



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 038-200085751-20240226-D_2024_033-DE